



ATHLETIC PAINT CONCENTRÉ 15 KG - PEINTURE GAZON D300

Code : 13806

Version: 7

Révision: 20/10/2025

Revisión precedente: 09/09/2025

Date d'impression: 20/10/2025

Selon l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), une fiche de données de sécurité (FDS) doit être fournie pour les substances ou mélanges dangereux. Ce produit ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP). Par conséquent, ce document n'entre pas dans le champ d'application de l'article 31 de REACH et les exigences concernant le contenu de chaque section ne sont pas applicables.

RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:

ATHLETIC PAINT CONCENTRÉ 15 KG- PEINTURE GAZON D300

Code : 13806 UFI: JXAA-46XS-45JK-49M4

1.2

UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES:

Utilisations prévues (principales fonctions techniques): Industriel Professionnelle consommation

Peinture liquide.

Secteurs d'utilisation:

Utilisations professionnelles (SU22).

Types d'utilisation du PCN:

Peintures/revêtements : protecteurs et fonctionnels.

Utilisations déconseillées:

Aucune. Comme il n'est pas classé comme dangereux, ce produit peut être utilisé par d'autres moyens que les utilisations identifiées, mais toutes les utilisations doivent être compatibles avec les directives de sécurité spécifiées.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Sans restriction.

1.3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE:

A.M.P.E.R.E. SYSTEM
3 rue Antoine Balard - Z.I. du Vert Galant
95310 Saint-Ouen-l'Aumône - FRANCE
Tel: + 33 1 34 64 72 72 / Fax: +33 1 30 37 55 17
fds@amperesystem.com

1.4

NUMERO D'APPEL D'URGENCE:

France : N° ORFILA (INRS) +33 1 45 42 59 59

Belgique/Luxembourg : Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid - Rue Bruyn 1 1120

Bruxelles/Brussels : +32 70 245 245 (8002 5500, du Grand-Duché de Luxembourg)

RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Ce produit n'est pas classé comme dangereux, en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/197 (CLP).

Note: Ce produit ne nécessite pas de fiche de données de sécurité (FDS) conformément à la réglementation (CE) nr 2020/878. Si il est utilisé comme recommandé ou dans des conditions normales, il ne devrait pas représenter de risque physicochimique, pour la sécurité sanitaire ou pour l'environnement. Cependant, une FDS peut être fournie gracieusement pour répondre à la demande d'un client.

2.2

ELEMENTS D'ETIQUETAGE:

Ce produit ne requiert pas de pictogrammes, en accord avec le en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/197 (CLP).

- Mentions de danger:

Aucune.

- Conseils de prudence:

Aucune.

- Indications additionnelles:

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one, Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

- Substances qui contribuent à la classification:

Aucun en pourcentage égal ou supérieur à la limite pour être inclus dans l'étiquette.

Remarque : Ce produit n'est pas appliqué par pulvérisation (des gouttelettes respirables dangereuses ne peuvent pas se former).

2.3

AUTRES DANGERS:

Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:

- Autres dangers physico-chimiques:

On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.

- Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:



ATHLETIC PAINT CONCENTRÉ 15 KG - PEINTURE GAZON D300

Code : 13806

Version: 7

Révision: 20/10/2025

Revisión précédente: 09/09/2025

Date d'impression: 20/10/2025

Une exposition prolongée à des vapeurs peut provoquer somnolence passagère. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.

- Autres effets néfastes pour l'environnement:

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

RUBRIQUE 3 — COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES:

Non applicable (mélange).

3.2 MÉLANGES:

Ce produit-ci est un mélange.

Description chimique:

Mélange de pigments, résines et additifs dans des solvents organiques. en milieu aqueux.

COMPOSANTS DANGEREUX:

Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

C < 0,05 %	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 	CAS: 2634-33-5, EC: 220-120-9, REACH: 01-2120761540-60 CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 2:H330 (ATE=210 mg/m3) Acute Tox. (oral) 4:H302 (ATE=450 mg/kg) Skin Irrit. 2:H315 Eye Dam. 1:H318 Aquatic Acute 1:H400 (M=1) Aquatic Chronic 1:H410 (M=1) Skin Sens. 1A:H317	ATP21	Skin Sens. 1A, H317: C ≥ 0,036 %
------------	-----------------------------------	--	-------	-------------------------------------

C < 0,0015 %	 Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) CAS: 55965-84-9, EC: 611-341-5 CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 2:H330 (ATE=50 mg/m3) Acute Tox. (skin) 2:H310 (ATE=140 mg/kg) Acute Tox. (oral) 3:H301 (ATE=74 mg/kg) Skin Corr. 1C:H314 Eye Dam. 1:H318 Aquatic Acute 1:H400 (M=100) Aquatic Chronic 1:H410 (M=100) EUH071 Skin Sens. 1A:H317 (Note B)	ATP13	Skin Corr. 1C, H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2, H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1, H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2, H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A, H317: C ≥ 0,0015 %
--------------	---	-------	--

Impuretés:

Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Adjuvants de stabilisation:

Aucun.

Référence à d'autres sections:

Pour plus d'informations, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

Liste mise à jour par l'ECHA sur 25/06/2025.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune.

Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune.

SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (vPvB):

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

Substances POP incluses dans le RÈGLEMENT (UE) 2019/1021~2020/784 relatif aux polluants organiques persistants:

Aucune.

Caractéristiques des nanoformes:

Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm), CAS: 13463-67-7, EC: 236-675-5

CARACTÉRISTIQUES	VALEUR	UNITÉ
Granulométrie numérique (d10)	Non disponible	nm
Granulométrie numérique (d50)	Non disponible	nm
Granulométrie numérique (d90)	Non disponible	nm
Forme et relation entre les dimensions des particules	Non disponible	
Cristallinité	Non disponible	
Fonctionnalisation ou traitement de surface (agent(s) et procédé)	Non disponible	
Surface spécifique	Non disponible	m2/g
Méthode de calcul	Non disponible	
Autres informations:	Aucune information supplémentaire disponible.	

	ATHLETIC PAINT CONCENTRÉ 15 KG - PEINTURE GAZON D300 Code : 13806	
Version: 7	Révision: 20/10/2025	Revisión precedente: 09/09/2025 Date d'impression: 20/10/2025
RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS		
4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS:		
	Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient.	
Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
Inhalation:	Des symptômes ne devraient pas apparaître dans des conditions normales d'utilisation.	S'il y a des symptômes, porter la victime en plein air.
Peau:	En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.	Oter les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau.
Yeux:	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	Enlever les verres de contact. Rincage à l'eau immédiat et abondant, en maintenant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin.
Ingestion:	Par ingestion en grandes quantités, peut occasioner des malaises gastrointestinaux.	Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.
4.2	PRINCIPAUX SYMPTOMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES: Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1	
4.3	INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES: <u>Information pour le médecin:</u> Le traitement doit se diriger au control des symptômes et des conditions cliniques du patient.. <u>Antidotes et contre-indications:</u> Il n'est pas connu un antidote spécifique.	
RUBRIQUE 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE		
5.1	MOYENS D'EXTINCTION: Poudres spécifiques ou CO2. En cas d'incendies plus graves utiliser aussi de la mousse résistante à l'alcool et eau pulvérisée. Ne pas utiliser pour l'extinction: jet direct d'eau. Le jet d'eau direct peut ne pas être efficace pour éteindre l'incendie, étant donné que le feu peut se propager.	
5.2	DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE: Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.	
5.3	CONSEILS AUX POMPIERS: <u>Équipements de protection particuliers:</u> Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques. <u>Autres recommandations:</u> Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.	

	ATHLETIC PAINT CONCENTRÉ 15 KG - PEINTURE GAZON D300 Code : 13806	
Version: 7	Révision: 20/10/2025	Revisión precedente: 09/09/2025 Date d'impression: 20/10/2025
RUBRIQUE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE		
<p>6.1 PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE: Éliminer les possibles sources d'ignition et, s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer. Éviter le contact direct du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs. Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.</p> <p>6.2 PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT: Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.</p> <p>6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE: Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc..). Garder les restes dans un conteneur fermé.</p> <p>6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES: Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir rubrique 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir rubrique 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.</p>		
RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE		
7.1 PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER: Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.	- Recommandations générales: Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.	
	- Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, pouvant s'étaler le long du sol à des grandes distances et peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui au contact de sources d'ignition lointaines peuvent s'enflammer ou exploser. Dû à l'inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques. Éteindre les téléphones portables et ne pas fumer. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.	
	Point d'éclair	98* °C (Abel-Pensky)
	Température auto-inflammation:	Non applicable.
	- Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques: Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.	
	- Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement: Éviter tout déversement à l'environnement. Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.	
7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SUR, Y COMPRIS LES EVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS: Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.	- Classe de magasin: D'après les dispositions en vigueur.	
	- Temps de stockage: 24 Mois.	
	- Températures: min:5 °C, max:40 °C (recommandé).	
	- Matières incompatibles: Conserver à l'écart de agents oxydants, acides, alcalis, agents réducteurs.	
	- Type d'emballage: Selon réglementations en vigueur.	
	- Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).	
7.3 UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S): Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l'usage de ce produit.		

	ATHLETIC PAINT CONCENTRÉ 15 KG - PEINTURE GAZON D300 Code : 13806			
Version: 7	Révision: 20/10/2025	Revisión precedente: 09/09/2025 Date d'impression: 20/10/2025		
RUBRIQUE 8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE				
8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE: Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Référence doit être faite à normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses. - LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)				
INRS 2012 (ED 984) (Décret 2012-746) (France, 2012)	An 1987	VME ppm - mg/m3 3 VLCT ppm - mg/m3 - Observations Poussière alv.	Table MP non.	
Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm)	-	-	Recommandé	
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	-	- 0,1		
VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.				
- VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB): La surveillance biologique peut être une technique complémentaire très utile à la surveillance de l'air lorsque les seules techniques d'échantillonnage de l'air peuvent ne pas donner une indication fiable de l'exposition. La surveillance biologique est la mesure et l'évaluation de substances dangereuses ou de leurs métabolites dans les tissus, les sécrétions, les excréments ou l'air expiré, ou toute combinaison de ceux-ci, chez les travailleurs exposés. Les mesures reflètent l'absorption d'une substance par toutes les voies. La surveillance biologique peut être particulièrement utile dans les cas d'absorption cutanée importante et/ou d'absorption du tractus gastro-intestinal après l'ingestion, lorsque le contrôle de l'exposition dépend d'un équipement de protection respiratoire, lorsqu'il existe une relation raisonnablement bien définie entre la surveillance biologique et l'effet, ou où il donne des informations sur la dose accumulée et le poids corporelle de l'organe cible qui est liée à la toxicité. Cette préparation contient les suivantes substances qui ont établi une valeur limite biologique: - NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL): Non disponible - CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC): Non disponible				
8.2 CONTROLES DE L'EXPOSITION: CONTRÔLES TECHNIQUES APPROPRIÉS:				
     	Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous les limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.			
MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE, TELLES QUE LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE:				
- Protection respiratoire: Éviter l'inhalation de vapeurs.				
- Protection des yeux et du visage: On recommande disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.				
- Protection des mains et de la peau: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.				
Contrôle de l'exposition professionnelle: Règlement (UE) nr. 2016/425: Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambit de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc..), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.				
Masque:	# Non.			
Lunettes:	 ✓	Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.		
Ecran facial:	Non.			

	ATHLETIC PAINT CONCENTRÉ 15 KG - PEINTURE GAZON D300 Code : 13806	
Version: 7	Révision: 20/10/2025	Revisión precedente: 09/09/2025 Date d'impression: 20/10/2025
Gants:	 ✓ Gants résistants aux produits chimiques (EN374).Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min.Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min.Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue.Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374.En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nos devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants.Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau.Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.	
Bottes:	Non.	
Tablier:	Non.	
Combinaison:	Non.	
<u>- Risques thermiques:</u>		
Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).		
<u>CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:</u>		
Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.		
<u>- Déversements sur le sol:</u>		
Éviter l'infiltration dans les sols.		
<u>- Déversement dans l'eau:</u>		
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.		
<u>- Loi de gestion de l'eau:</u>		
Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.		
<u>- Émissions atmosphériques:</u>		
En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.		
<u>COV (produit prêt à user*):</u>		
Applicable d'après la Directive 2004/42/CE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques: PEINTURES ET VERNIS (définition sur la Directive 2004/42/CE, annexe I.1): Subcatégorie d'émission c) Revêtement pour murs extérieurs, supports minéraux, en phase aqueuse. COV (produit prêt à user*): (ATHLETIC PAINT - PEINTURE GAZON D300 NF2023 Cod. 17128100000 = 100 en volume): 38,5 g/l* (COV max.40 g/l* à partir du 01.01.2010)		
<u>COV (installations industrielles):</u>		
Si le produit est utilisé dans une installation industrielle, il faut vérifier si est applicable d'après la Directive 2010/75/UE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains activités et installations: Solvants: 2,33 % Poids, COV (livraison): 1,90 % Poids, COV: 0,91 % C (exprimé comme carbone), Poids Moléculaire (moyen): 78,31 , Nombre d"atoms de C (moyen): 3,14		



ATHLETIC PAINT CONCENTRÉ 15 KG - PEINTURE GAZON D300

Code : 13806

Version: 7

Révision: 20/10/2025

Revisión precedente: 09/09/2025

Date d'impression: 20/10/2025

RUBRIQUE 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1

INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

Aspect

État physique: Liquide
Couleur: # Blanc
Odeur: Caractéristique
Seuil olfactif: Non disponible (mélange).

Changement d'état

Point de congélation: Non disponible (mélange).
Intervalle d'ébullition: 100* - 184* °C à 760 mmHg

Inflammabilité:

Point d'éclair 98* °C (Abel-Pensky) CLP 2.6.4.3.
Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité: Non disponible

Température auto-inflammation: Non applicable.

Stabilité

Température de décomposition: Non disponible (impossibilité technique d'obtenir les données).

Valeur pH

pH: 8,5 ± 0,5 à 20°C

- Viscosité:

Viscosité dynamique: Non disponible.
Viscosité cinématique: Non disponible.

- Solubilité(s):

Solubilité dans l'eau Non disponible
Liposolubilité: Non applicable (produit inorganique).
Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non applicable (mélange).

- Volatilité:

Tension de vapeur: 17,1908* mmHg à 20°C
Tension de vapeur: 11,8766* kPa à 50°C
Taux d'évaporation: Non disponible (manque de données).

Densité

Densité relative: 2,024* à 20/4°C Relative eau
Densité de vapeur relative: Non disponible.

Caractéristiques des particules

La taille des particules: Non applicable.

- Propriétés explosives:

Les vapeurs peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui peuvent s'enflammer ou exploser en présence d'une source d'ignition.

- Propriétés comburantes:

Non classé comme produit comburant.

*Valeurs estimées sur la base des substances qui composent le mélange.

9.2

AUTRES INFORMATIONS:

Informations concernant les classes de danger physique

Aucune information supplémentaire disponible.

Autres caractéristiques de sécurité:

COV (livraison): 1,9 % Poids
COV (livraison): 38,5 g/l
Non volatile: 76,46 * % Poids 1h. 60°C

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.



ATHLETIC PAINT CONCENTRÉ 15 KG - PEINTURE GAZON D300

Code : 13806

Version: 7

Révision: 20/10/2025

Revisión precedente: 09/09/2025

Date d'impression: 20/10/2025

RUBRIQUE 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	<u>REACTIVITE:</u> - <u>Corrosion pour les métaux:</u> Il n'est pas corrosif pour les métaux. - <u>Propriétés pyrophoriques:</u> In n'est pas pyrophorique.
10.2	<u>STABILITE CHIMIQUE:</u> Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.
10.3	<u>POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES:</u> Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides, alcalis, agents réducteurs.
10.4	<u>CONDITIONS A EVITER:</u> - <u>Chaleur:</u> Tenir éloigné des sources de chaleur. - <u>Lumière:</u> S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. - <u>Air:</u> Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts. - <u>Pression:</u> Irrélevant. - <u>Chocs:</u> Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.
10.5	<u>MATIERES INCOMPATIBLES:</u> Conserver à l'écart de agents oxydants, acides, alcalis, agents réducteurs.
10.6	<u>PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX:</u> Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxydes d'azote, acide chlorhydrique, oxydes de soufre, composés halogénés.

RUBRIQUE 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

	# Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/197 (CLP).																				
11.1	<u>INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DEFINIES DANS LE REGLEMENT (CE) NO 1272/2008:</u> <u>TOXICITÉ AIGUË:</u> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Dosages et concentrations letales de composants individuels:</th> <th>DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral</th> <th>DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée</th> <th>CL50 (OECD403) mg/m3.4h Inhalation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)</td> <td>490 Rat 74,9 Rat</td> <td>> 2000 Ra 140 Ra</td> <td>> 1230 Rat</td> </tr> <tr> <td>Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm)</td> <td>7500 Rat</td> <td>> 2000 Lapin</td> <td>> 6820 Rat</td> </tr> <tr> <td>Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:</td> <td>ATE mg/kg bw Oral</td> <td>ATE mg/kg bw Cutanée</td> <td>ATE mg/m3.4h Inhalation</td> </tr> <tr> <td>1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)</td> <td>*450 74,9</td> <td>140</td> <td>*210 *> 50</td> </tr> </tbody> </table>	Dosages et concentrations letales de composants individuels:	DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral	DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée	CL50 (OECD403) mg/m3.4h Inhalation	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	490 Rat 74,9 Rat	> 2000 Ra 140 Ra	> 1230 Rat	Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm)	7500 Rat	> 2000 Lapin	> 6820 Rat	Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:	ATE mg/kg bw Oral	ATE mg/kg bw Cutanée	ATE mg/m3.4h Inhalation	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	*450 74,9	140	*210 *> 50
Dosages et concentrations letales de composants individuels:	DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral	DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée	CL50 (OECD403) mg/m3.4h Inhalation																		
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	490 Rat 74,9 Rat	> 2000 Ra 140 Ra	> 1230 Rat																		
Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm)	7500 Rat	> 2000 Lapin	> 6820 Rat																		
Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:	ATE mg/kg bw Oral	ATE mg/kg bw Cutanée	ATE mg/m3.4h Inhalation																		
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	*450 74,9	140	*210 *> 50																		

(*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classifier un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests.

(-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.

- Dose sans effet observé	NOAEL Oral mg/kg bw/d	NOAEL Cutanée mg/kg bw/d	NOAEC Inhalation mg/m3
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	69 Rat		

- Dose minimale avec effect observé

Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: TOXICITÉ AIGUË:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
Inhalation: Non classé	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.



ATHLETIC PAINT CONCENTRÉ 15 KG - PEINTURE GAZON D300

Code : 13806

Version: 7

Révision: 20/10/2025

Revisión precedente: 09/09/2025

Date d'impression: 20/10/2025

Peau: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Yeux: Non classé	Non disponible.	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
Ingestion: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).

CORROSION / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
- Corrosivité/irritation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrosif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
- Corrosivité/irritation cutanée: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrosif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.2.3.3.
- Lésions/irritation oculaire graves: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrosif ou irritant grave par contact avec les yeux (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.3.3.3.
- Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
- Sensibilisation cutanée: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

- DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
- Danger par aspiration: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles.

EFFETS CMR:

- Effets cancérogènes:

N'est pas considéré comme un produit cancérogène.

- Génotoxicité:

N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

- Toxicité pour la reproduction:

N'est pas préjudiciable pour la fertilité.N'est pas préjudiciable pour le développement du foetus.

- Effets via l'allaitement:

Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.



ATHLETIC PAINT CONCENTRÉ 15 KG - PEINTURE GAZON D300

Code : 13806

Version: 7

Révision: 20/10/2025

Revisión precedente: 09/09/2025

Date d'impression: 20/10/2025

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition

Peut s'absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion.

- Exposition à court terme:

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Par ingestion, peut causer des irritations dans la gorge; d'autres effets peuvent être les mêmes que celles décrites pour l'exposition à des vapeurs.

- Exposition prolongée ou répétée:

Le contact répété ou prolongé peut provoquer l'élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non allergique et absorption à travers la peau.

EFFETS INTERACTIFS:

Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:

- Absorption percutanée:

Non disponible.

- Toxicocinétique basique:

Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:

Non disponible.

11.2 INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS:

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

Autres informations:

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/197 (CLP).

12.1 TOXICITE:

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels	CL50 (OECD 203) mg/l · 96heures	CE50 (OECD 202) mg/l · 48heures	CE50 (OECD 201) mg/l · 72heures
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	2.2 - Poisson 0.19 - Poisson	2.9 - Daphnie 0.16 - Daphnie	0.11 - Algues 0.037 - Algues
Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm)	100 - Poisson	100 - Daphnie	100 - Algues

- Concentration sans effet observé	NOEC (OECD 210) mg/l · 28 jours	NOEC (OECD 211) mg/l · 21 jours	NOEC (OECD 201) mg/l · 72 heures
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	0.02 - Poisson	0.011 - Daphnie	0.04 - Algues 0.004 - Algues

- Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:

Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l'environnement aquatique	Critère
- Toxicité aquatique aiguë: Non classé	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.
- Toxicité aquatique chronique:	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité chronique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.4.

CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés.

CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.

12.2 PERSISTANCE ET DEGRADABILITÉ:



ATHLETIC PAINT CONCENTRÉ 15 KG - PEINTURE GAZON D300

Code : 13806

Version: 7

Révision: 20/10/2025

Revisión precedente: 09/09/2025

Date d'impression: 20/10/2025

<p><u>- Biodégradabilité:</u> Non disponible.</p> <table border="1"> <tr> <td>Biodegradation aérobie de composants individuels</td><td>DCC mgO2/g</td><td>%DBO/DQO 5 jours 14 jours 28 jours</td><td>Biodegradabilidad</td></tr> <tr> <td>1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)</td><td></td><td>- - - 55</td><td>Non facile Non facile</td></tr> </table> <p>Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.</p> <p><u>- Hydrolyse:</u> Non disponible.</p> <p><u>- Photodégradabilité:</u> Non disponible.</p>				Biodegradation aérobie de composants individuels	DCC mgO2/g	%DBO/DQO 5 jours 14 jours 28 jours	Biodegradabilidad	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)		- - - 55	Non facile Non facile								
Biodegradation aérobie de composants individuels	DCC mgO2/g	%DBO/DQO 5 jours 14 jours 28 jours	Biodegradabilidad																
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)		- - - 55	Non facile Non facile																
<p>12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION: Non disponible.</p> <table border="1"> <tr> <td>Bioaccumulation de composants individuels</td><td>logPow</td><td>BCF L/kg</td><td>Potencia</td></tr> <tr> <td>1,2-benzisothiazole-3(2H)-one</td><td>0.7</td><td>6.62 (calculée)</td><td>peu probable, faible</td></tr> <tr> <td>Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)</td><td>0.75</td><td>3.2 (calculée)</td><td>peu probable, faible</td></tr> <tr> <td>Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm)</td><td></td><td></td><td>Non disponible</td></tr> </table>				Bioaccumulation de composants individuels	logPow	BCF L/kg	Potencia	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	0.7	6.62 (calculée)	peu probable, faible	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	0.75	3.2 (calculée)	peu probable, faible	Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm)			Non disponible
Bioaccumulation de composants individuels	logPow	BCF L/kg	Potencia																
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	0.7	6.62 (calculée)	peu probable, faible																
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	0.75	3.2 (calculée)	peu probable, faible																
Dioxyde de titane (sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm)			Non disponible																
<p>12.4 MOBILITE DANS LE SOL: Non disponible</p> <table border="1"> <tr> <td>Movilité de composants individuels</td><td>log Poc</td><td>Constante de Henry Pa·m³/mol 20°C</td><td>Potencia</td></tr> <tr> <td>1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)</td><td>0,97 0,45</td><td></td><td>peu probable, faible peu probable, faible</td></tr> </table>				Movilité de composants individuels	log Poc	Constante de Henry Pa·m ³ /mol 20°C	Potencia	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	0,97 0,45		peu probable, faible peu probable, faible								
Movilité de composants individuels	log Poc	Constante de Henry Pa·m ³ /mol 20°C	Potencia																
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	0,97 0,45		peu probable, faible peu probable, faible																
<p>12.5 RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET VPVB:(Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006): Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.</p>																			
<p>12.6 PROPRIETES PERTURBANT LE SYSTEME ENDOCRINien: Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.</p>																			
<p>12.7 AUTRES EFFETS NEFASTES: <u>- Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:</u> Il ne contient pas de substances incluses dans le Règlement (UE) n° 2024/590 relatif aux substances qui appauvissent la couche d'ozone. <u>- Potentiel de formation photochimique d'ozone:</u> Non disponible. <u>- Potentiel de réchauffement climatique:</u> Non disponible.</p>																			

RUBRIQUE 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<p>13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) n° 1357/2014: Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Code LER</th><th>Description</th><th>Type de déchet</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td><td>Non dangereux</td></tr> </tbody> </table> <p>Elimination d'emballages souillés:Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE: Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneurs comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.</p> <p>Procédures de neutralisation ou destruction du produit: Incinération contrôlée dans des sites spéciaux de traitement de résidus chimiques, selon les réglementations locales.</p>		Code LER	Description	Type de déchet			Non dangereux
Code LER	Description	Type de déchet					
		Non dangereux					

	ATHLETIC PAINT CONCENTRÉ 15 KG - PEINTURE GAZON D300 Code : 13806	
Version: 7	Révision: 20/10/2025	Revisión precedente: 09/09/2025 Date d'impression: 20/10/2025
RUBRIQUE 14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT		
14.1	<u>NUMERO ONU OU NUMERO D'IDENTIFICATION:</u> Non applicable	
14.2	<u>DESIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU:</u> Non applicable	
14.3	<u>CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT:</u> <u>Transport par route (ADR 2025) et</u> <u>Transport par chemin de fer (RID 2025):</u> Non réglementé <u>Transport voie maritime (IMDG 41-22):</u> Non réglementé <u>Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2024):</u> Non réglementé <u>Transport par voies de navigation intérieures (ADN):</u> Non réglementé	
14.4	<u>GROUPE D'EMBALLAGE:</u> Non réglementé	
14.5	<u>DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:</u> Non applicable.	
14.6	<u>PRECAUTIONS PARTICULIERES A PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:</u> S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sûre. Assurer une ventilation adéquate.	
14.7	<u>TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMEMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI:</u> Non applicable.	
RUBRIQUE 15 — INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION		
15.1	<u>REGLEMENTATIONS/LEGISLATION PARTICULIERES A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT:</u> Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérées tout au long de cette fiche de données de sécurité. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation:</u> Voir la section 1.2 <u>Avertissement tactile de danger:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis). <u>Protection de sécurité pour des enfants:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis). <u>Informations COV sur l'étiquette:</u> Contient COV max. 38,5 g/l* pour le produit prêt à user - Le valeur limite 2004/42/CE-IIA cat. c) Revêtement pour murs extérieurs, supports minéraux, en phase aqueuse. est COV max. 40 g/l (2010) <u>AUTRES LEGISLATIONS:</u> Non disponible. <u>Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):</u> Voir la section 7.2 <u>Autres législations locales:</u> Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.	
15.2	<u>EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE:</u> Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.	



ATHLETIC PAINT CONCENTRÉ 15 KG - PEINTURE GAZON D300

Code : 13806

Version: 7

Révision: 20/10/2025

Revisión precedente: 09/09/2025

Date d'impression: 20/10/2025

RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS

16.1

TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMERO FIGURE A LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Mentions de danger en accord le Réglement (UE) n° 1272/2008~2024/197 (CLP), Annexe III:

H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H310 Mortel par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H330 Mortel par inhalation. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires. H351i Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

Notes concernant l'identification, classification et l'étiquetage des substances ou mélanges:

Note B : Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...% ». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES:

Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, <http://eur-lex.europa.eu/>
- Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).
- Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
- Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2025).
- International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 41-22 (IMO, 2022).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Réglement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériaux biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- COV: Composés Organiques Volatiles.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- IATA: Association du Transport aérien international.
- ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2020/878.

HISTOIRE:

RÉVISION:

- | | |
|------------|------------|
| Version: 3 | 02/10/2023 |
| Version: 4 | 13/12/2023 |
| Version: 5 | 06/05/2024 |
| Version: 6 | 09/09/2025 |
| Version: 7 | 20/10/2025 |

Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécurité précédente:

Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécurité par une marque #

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.